

DRAJES NOUVELLE-AQUITAINE

Dispositif SESAME

Appel à projet 2021

Présentation du dispositif SESAME :

Mis en œuvre en 2015 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont âgés de 16 à 25 ans révolus, avec une dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap. Ils sont domiciliés en territoires prioritaires (QPV/ZRR) ou bénéficiaires de critères sociaux.

L'ensemble de ces critères ainsi que l'instruction 2021 du dispositif sont consultables sur le site internet de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gov.fr/spip.php?article2101>

Déploiement du dispositif en Nouvelle-Aquitaine :

Dans le cadre du déploiement du dispositif SESAME en Nouvelle-Aquitaine, 2 axes spécifiques et complémentaires sont développés :

- Le soutien financier à la formation professionnelle (CPJEPS / BPJEPS / DEJEPS / CQP / TFP)
- **La préformation aux métiers du sport et de l'animation**

C'est dans le cadre du 2nd axe « préformation aux métiers du sport et de l'animation » qu'est initié cet appel à projet sur le département de la Gironde.

Présentation de la préformation aux métiers du sport et de l'animation :

La préformation SESAME permet d'offrir à des jeunes un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière vers une qualification professionnelle et ce, à travers différentes étapes :

- préformation généraliste : remise à niveau scolaire, aide à la définition du projet professionnel, montée en compétences, immersion professionnelle...
- pré-qualification : PSC1, BAFA, BAFD, diplôme fédéral, surveillant de baignade, BNSSA...
- préparation professionnelle : préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de la structure de stage et d'un contrat en alternance.

Cet accompagnement est réalisé par des structures conventionnées par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine (ex-DRDJSCS). Vous pourrez les noms de ces structures transmis sur le lien dans l'encadré au-dessus.

Lancement de l'appel à projet « SESAME Préformation sur le département de la Gironde » :

En Gironde, la préformation SESAME est mise en œuvre par 3 structures (INSUP, DROP DE BETON, OIM) sur 6 sites :

- Langon (Sud Gironde)
- Mérignac (Ouest Métropole Bordelaise)
- Bègles (rive droite)
- Cenon-Bordeaux (rive droite et centre),
- Secteur du Libournais (Entre-deux-Mers)

Structure de préformation :

Toute structure – spécialisée ou non dans les secteurs de l'animation et du sport - est en capacité de répondre à cet appel à projet : organisme de formation, association, maison de quartier, centre social...

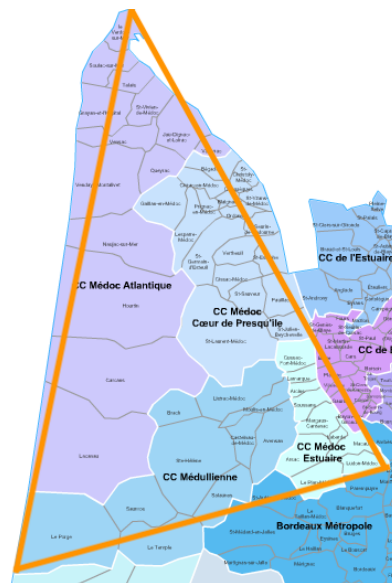
La réponse peut être apportée par une structure ou un consortium de répondants.

Nature du projet :

Le projet devra être formalisé sur la base des différents éléments indiqués en annexe.

Il devra cependant intégrer les caractéristiques suivantes :

- Accompagnement de jeunes sur des projets de préformation dans les secteurs de l'animation socio-éducative et du sport.
- Volume de jeunes à préciser selon les moyens humains de la structure et les besoins du territoire (une promotion de jeunes peut varier entre 6 à 12 jeunes).
- Localisation : ciblage sur le territoire du Médoc



Financement :

Un budget « au réel » sera établi sur la base d'un nombre de jeunes à accompagner durant la période suivante : 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Il est tout à fait possible d'intégrer des co-financements à ce projet.

Modalités de réponse à l'appel à projet :

Date limite de retour : 2 avril 2021

Liste des documents à transmettre :

- Projet de préformation 2021/22
- Demande CERFA de subvention

Transmettre l'ensemble des documents par mail au référent régional SESAME :
vincent.bihet@jscs.gouv.fr

Les réponses à l'appel à projet ne seront instruites que sous réserve de la complétude du dossier et des éléments demandés ci-dessus.

Pour toute question, vous pouvez contacter le référent SESAME de la Gironde :

M. Clément LAPEYRE

clement.lapeyre@gironde.gouv.fr / 05 47 47 47 72

Modalités de conventionnement :

Une sélection des répondants sera effectuée. Un entretien sera réalisé courant avril afin de permettre la mise en place de la convention SESAME dès le mois de juin.

Cette convention SESAME sera annuelle et sera mise en place jusqu'au 31 août 2022.

ANNEXE – PROJET DE PREFORMATION

Liste des informations – à minima – à faire figurer dans le projet de préformation :

- Présentation du porteur de projet (*caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...*)
- Présentation du (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet
- Passerelles éventuelles avec les projets de la structure
- Passerelles éventuelles avec d'autres dispositifs
- Modalités de collaboration avec les organismes de formation
- Analyse du (ou des) territoire(s) ciblé(s)
- Perspectives et besoins d'emploi sur le territoire (*ex : besoins d'emploi actuels ou à venir dans une filière/spécialité*)
- Actions de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel)
- Volume de bénéficiaires et volume horaire théorique de la préformation
- Sélection et positionnement des bénéficiaires
- **Présentation du projet d'accompagnant** faisant figurer, à minima :
 - Les différentes phases ou actions prévues
 - Les modalités d'accompagnement collectif et individuel
 - Les intervenants ou structures mobilisé(e)s
 - Les pré-qualifications (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA...)
 - Les relations avec les partenaires (*ex : mission locale, pôle emploi, association...*)
 - Un calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel du projet (*préciser le mode de calcul des dépenses et les sources éventuelles de recettes*) via dossier CERFA